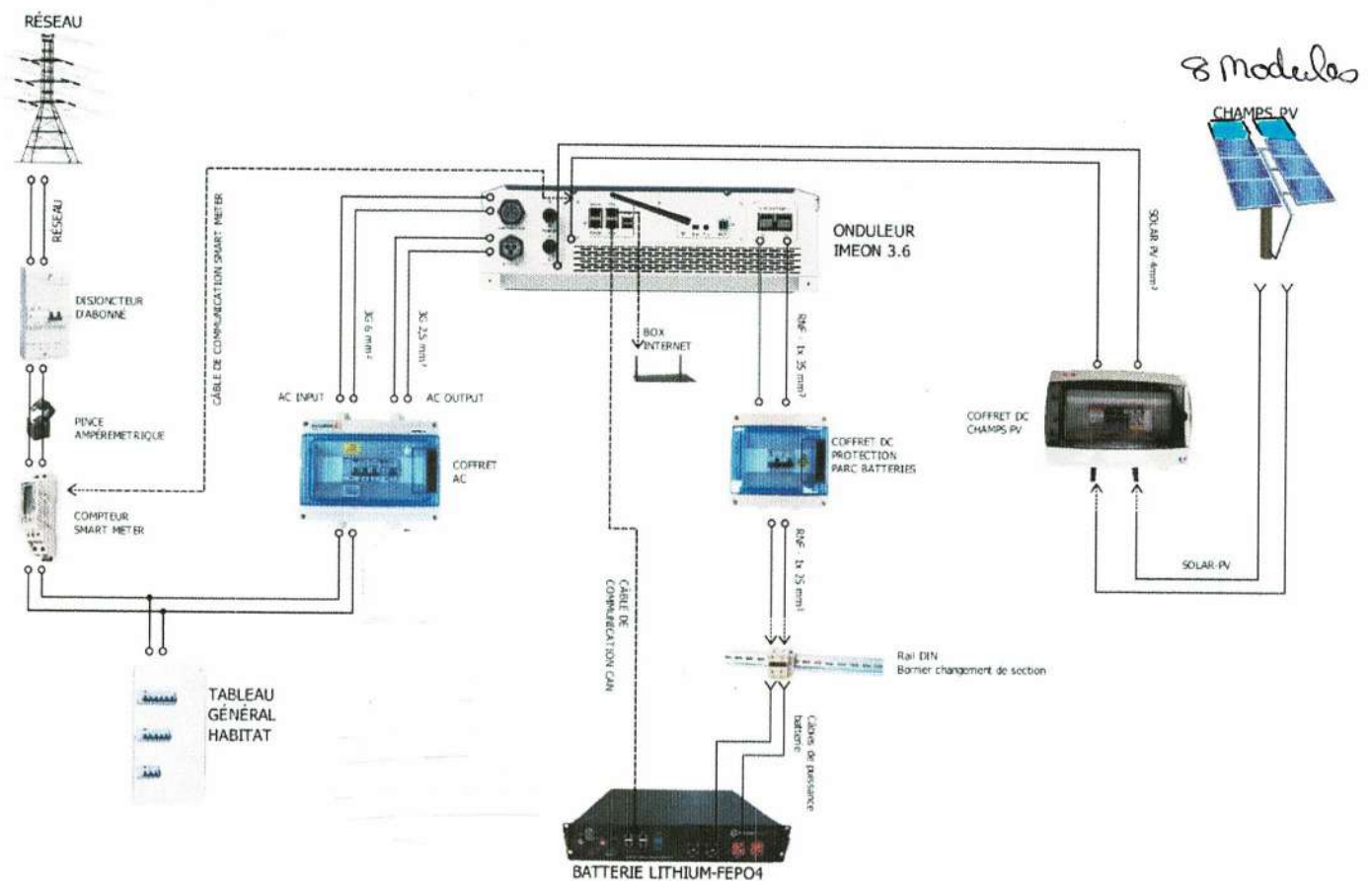


## 5 ÉTAPE 2 : RACCORDEMENT ÉLECTRIQUE

**⚠** Les travaux sur les installations électriques doivent être réalisés par des personnes spécialisées dûment autorisées et habilitées. Les personnes autorisées doivent prévenir les risques de choc électrique lors des interventions de raccordement des parties AC et DC de l'installation.

### 5.1 Synoptique de raccordement



**⚠ SANS RÉSEAU :** L'onduleur IMEON 3.6 dispose d'une capacité de transfert de 2,3 kW (10A).

Il est impératif de diviser le tableau général de protection électrique en deux zones ou tableaux distincts :

- Zone / Tableau relié à la sortie sécurisée de l'onduleur =  $P \leq 2,3 \text{ kW}$  (indépendamment du réseau).
- Zone / Tableau regroupant les autres équipements reliés au réseau du fournisseur d'énergie  $P \geq 2,3 \text{ kW}$

Veiller à bien séparer la phase et le neutre du réseau de distribution et la phase et le neutre de la sortie sécurisée de l'onduleur.

# IV / PIÉCES JOINTES

## Schémas – coffrets de protection AC / DC // Pack Autoconsommation 3kW monophasé

\*Attention : calibre de Q4 dans coffret DC batterie à adapter sur le schéma selon nombre de batteries

